



LA FARLÈDE



6D1

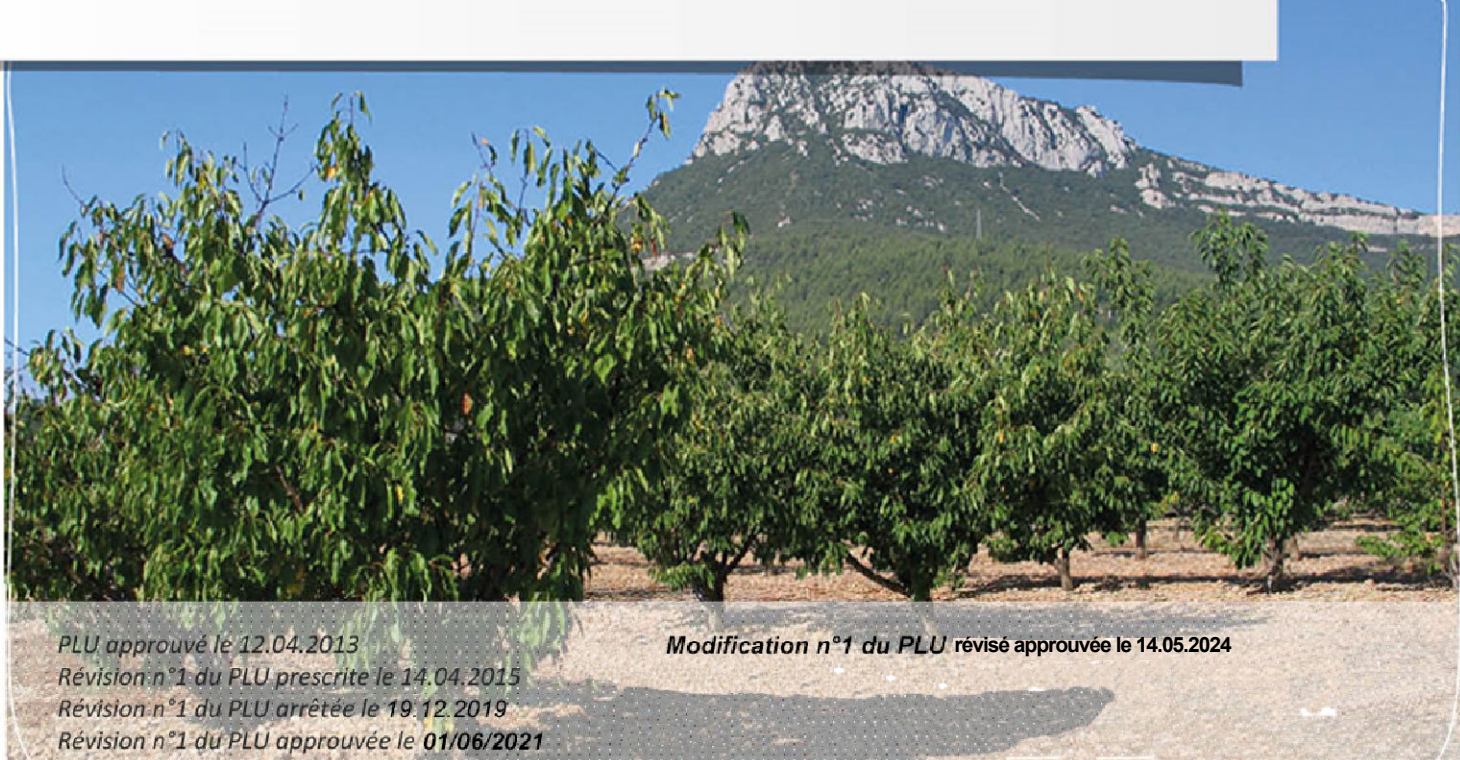
Plan des annexes complémentaires

(DPU, voies bruyantes, exposition au plomb...)

PLU

Plan Local d'Urbanisme

de la Farlède



Région Occitanie n° 12 542017
Département de l'Aude n° 31 000 000 000
Arrondissement de Carcassonne n° 31 000 000 000
Région N° 3 de l'Aude n° 31 000 000 000

Modification n° 7 du PLU votée le 14/06/2024

HABITAT / DÉPLACEMENTS / AMÉNAGEMENT / ÉCONOMIE / ENVIRONNEMENT / PATRIMOINE

plan 6D1 n° 18 octobre 2022

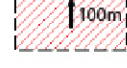


Droit de préemption urbain

Voies bruyantes / secteurs affectés par le bruit



30 mètres de part et d'autre de la chaussée (D97)



100 mètres de part et d'autre de la chaussée (D97/D67/D554)



250 mètres de part et d'autre de la chaussée (A57)



300 mètres de part et d'autre de la voie ferrée



Secteur exposé au plomb (toute la commune)

1 : 4 000 ème

0 100 200 400 mètres



par l'association
de parents
d'élèves